ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fermeture du service auto-train

Question écrite n° 22175

Texte de la question

M. Pierre Vatin appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la fermeture du service d'auto-train par la Société nationale des chemins de fer français. La SNCF envisage la fermeture du service de transport de voitures par les voies ferroviaires pour la fin de l'année 2019. La trajectoire économique d'auto-train serait en déclin constant depuis de nombreuses années et il devient de plus en plus difficile de satisfaire la clientèle. Les mesures adoptées successivement ne permettraient pas d'espérer un redressement de l'activité. Pourtant la fermeture de ce service pénalisera une clientèle d'environ 70 000 véhicules et 150 000 passagers, avant tout des personnes âgées, à mobilité plus ou moins réduite et des familles qui cesseront d'utiliser le rail. Ces véhicules vont donc augmenter le trafic routier qui d'une part augmente le risque des accidents sur les routes et d'autre part accroît la pollution. Les objectifs pris dans le projet de Stratégie nationale bas carbone de maîtriser la croissance de la demande pour le transport de voyageurs et d'engager un report modal vers les modes de transport les plus économes en énergie et les moins émetteurs en CO2 comme le train ne sont pas en cohérence avec la fermeture des activités d'auto-train par la SNCF. Au contraire, c'est une façon d'encourager les citoyens à utiliser leur véhicule. Certaines nouvelles destinations pourraient être desservies mais les nouveaux acheminements seraient plus lents ou beaucoup plus chers que par le train. La SNCF a proposé de faire expédier les voitures *via* chauffeur particulier, par camion ou par transporteur professionnel mais le prix par auto-train est bien en-deçà des couts de ces services. Hormis le prix, il s'agit également de cohérence face aux enjeux de la transition écologique. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend prendre afin d'éviter une situation qui, au-delà de la gêne occasionnée aux utilisateurs d'auto train, amplifiera le dérèglement climatique et influera sur le nombre d'accidents de la route.

Texte de la réponse

Le service auto-train présente des avantages sur le plan environnemental et en termes de sécurité routière. S'appuyant initialement sur la circulation des trains de nuit, il a toutefois connu une baisse d'activité considérable depuis une quarantaine d'années. L'érosion progressive du trafic est principalement liée au développement de la grande vitesse ferroviaire qui a considérablement renforcé l'intérêt du train par rapport à la voiture sur les destinations desservies par TGV. Cette tendance s'est confirmée ces dernières années tant au niveau du chiffre d'affaires que du nombre de véhicules transportés avec une diminution d'activité d'environ 50 % entre 2013 et 2018. L'augmentation des prix réalisée il y a quelques années s'est avérée largement insuffisante pour redresser la situation économique de ce service qui reste aujourd'hui fortement déficitaire. En 2016 et 2017, Auto-train a perdu un peu moins de dix millions d'euros, soit l'équivalent de son chiffre d'affaires. Les charges se rapportant à ce service sont, en effet, fixes pour les trois-quarts d'entre elles alors que l'activité est très saisonnière (70 % entre juin et septembre). Dans ces conditions, SNCF Mobilités a donc décidé de le restreindre en 2018 aux destinations les plus demandées soit Avignon, Marseille, Toulon, Fréjus - Saint-Raphaël et Nice. Si la perte s'est réduite en 2018 (de l'ordre de six millions d'euros), elle reste équivalente au chiffre d'affaires réalisé cette année-là. C'est pourquoi, après avoir maintenu la desserte de ces cinq destinations en 2019, SNCF Mobilités a pris, dans le cadre de sa liberté commerciale, la décision de mettre un terme à ce service mi-décembre 2019. Aucun

autre opérateur n'a manifesté à ce stade le souhait de prolonger ce service. Le Gouvernement est déterminé, à travers le nouveau pacte ferroviaire adopté en 2018, à réformer le système de transport ferroviaire, pour le rendre à la fois plus efficace sur le plan économique et plus performant en matière de qualité de service pour les usagers. L'enjeu est que les services ferroviaires, quand ils répondent à un besoin, puissent trouver les conditions qui leur permettent d'atteindre l'équilibre d'exploitation. Par ailleurs, la Loi d'Orientation des Mobilités prévoit de nombreuses mesures qui faciliteront les solutions alternatives à la voiture individuelle. Ainsi les anciens utilisateurs de l'auto-train pourront-ils plus facilement se dispenser de voyager avec leur véhicule en utilisant la palette de solutions disponibles à destination (covoiturage, autopartage, taxis et VTC, vélos, etc).

Données clés

Auteur : M. Pierre Vatin
Circonscription : Oise (5e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22175
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 juillet 2019, page 7080
Réponse publiée au JO le : 7 janvier 2020, page 111